

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FNE-FORMATION 2023

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Dénomination sociale : _____

Nom et qualité du représentant légal : _____

Adresse du siège social : _____

Adresse de l'établissement concerné si différente : _____

Tél. : _____ E-mail : _____

Nom du contact (à compléter si différent du représentant légal)* : _____

Fonction* : _____

Tél.* : _____ E-mail* : _____

N° Siren (9 chiffres) : _____

N° Siret de l'établissement bénéficiaire (14 chiffres) : _____

Code NAF (4 chiffres et 1 lettre) : _____

Code NACE (cf. annexe 1, page 12) : _____

TAILLE DE L'ENTREPRISE (cf. annexe 2, page 13)

L'entreprise n'appartient pas à un groupe/n'a pas d'entreprise liée ou partenaire (détention, participation au capital, droit de vote... ≥ 25%). Il s'agit d'une **entreprise autonome**. Dans ce cas, préciser la catégorie de l'entreprise en cochant ci-dessous :

PETITE ENTREPRISE : L'entreprise emploie moins de 50 personnes (ETP N-1) et le CA annuel N-1 ou le total du bilan annuel N-1 est ≤ 10 M €.

MOYENNE ENTREPRISE : L'entreprise emploie moins de 250 personnes (ETP N-1) et soit le CA annuel N-1 ≤ 50 M €, soit le total du bilan annuel N-1 ≤ 43 M €.

GRANDE ENTREPRISE : L'entreprise n'entre pas dans les 2 autres catégories.

OU

L'entreprise appartient à un **groupe**/détient des entreprises liées ou partenaires (détention, participation au capital, droit de vote... ≥ 25%). Dans ce cas, préciser la catégorie du « groupe » en cochant ci-dessous :

PETITE ENTREPRISE : Le « groupe » emploie moins de 50 personnes (ETP N-1) et le CA annuel N-1 ou le total du bilan annuel N-1 est ≤ 10 M €.

MOYENNE ENTREPRISE : Le « groupe » emploie moins de 250 personnes (ETP N-1) et soit le CA annuel N-1 ≤ 50 M €, soit le total du bilan annuel N-1 ≤ 43 M €.

GRANDE ENTREPRISE : Le « groupe » n'entre pas dans les 2 autres catégories.

Entreprise Activité Partielle (AP) ou en Activité Partielle de Longue Durée (APLD) :

Oui, préciser les dates de validité de l'accord de l'Administration :

Non

DESCRIPTIF DE LA DEMANDE

Présentation de la situation de l'entreprise et de ses perspectives en matière d'emploi.

Décrire le contexte dans lequel l'entreprise propose le projet de formation, en précisant les enjeux auxquels elle est confrontée en lien avec les transitions écologique, alimentaire et agricole ou numérique ou en accompagnement des grands événements sportifs que sont la Coupe du Monde de Rugby 2023 et les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. L'entreprise saura démontrer à l'Opco EP comment l'octroi de cette aide lui permettra d'accélérer de façon notable sa transition, en quoi la/les formation(s) mise(s) en œuvre va/vont permettre d'accompagner la transition.

L'entreprise devra également justifier de sa situation en termes d'effectif et de taille (chiffre d'affaires ou bilan).

Au regard de la ou des priorités retenues, cochez et argumentez votre demande de financement dans les tableaux ci-après.

Priorité 1 LA TRANSITION ECOLOGIQUE (TEE)

Priorité 2 LA TRANSITION ALIMENTAIRE ET AGRICOLE (TAA)

Priorité 3 LA TRANSITION NUMERIQUE (TNU)

Priorité 4 GRANDS EVENEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX (GES)

(Coupe du Monde de Rugby 2023, JO/JO paralympiques 2024)

Information : CONDITIONS DE FINANCEMENT

IMPORTANT

Le FNE-Formation ainsi que l'ensemble des dispositifs mobilisant des cofinancements publics doivent appliquer le Régime Général d'Exemption par Catégories (RGEC). En fonction de la taille de l'entreprise, de son indépendance capitalistique et de sa performance économique en termes de chiffres d'affaires et de bilan, un taux d'intensité d'aide de 50%, 60% ou 70% lui sera appliqué sur l'ensemble de l'assiette éligible du projet (coûts pédagogiques de la formation et, le cas échéant et sur demande, un forfait applicable aux salaires des stagiaires). En contrepartie du cofinancement FNE-Formation, **l'entreprise effectuera un versement volontaire à OpcO EP correspondant au reste à charge**. En effet, l'OPCO doit justifier de l'intégralité des dépenses au réel pour tout dossier cofinancé.

Pour les salariés en situation de chômage partiel, la demande de subvention ne pourra porter que sur le coût pédagogique.

Pour les autres salariés, en complément d'une subvention FNE-Formation sur le coût pédagogique, l'entreprise peut demander une subvention, sur la base d'un forfait salaires correspondant à 12 € HT par heure de formation par salarié (proratisé en fonction du taux d'intensité de l'aide applicable).

Pas de prise en charge des frais annexes.

Les taux de subvention applicables sont les suivants :

	Chiffre d'affaire ou bilan		
	CA <u>ou</u> Bilan < 10 M€	CA de 10 à 50 M€ <u>ou</u> Bilan de 10 à 43 M€	CA > 50 M€ <u>ou</u> Bilan > 43 M€
- 50 salariés	70%	60%	50%
-250 salariés	60%	60%	50%
+ de 250 salariés	50%	50%	50%

DESCRIPTIF DU BESOIN et DES ACTIONS DE FORMATION

Remplissez le tableau ci-après pour chacune des actions de formation

N°	Intitulé du parcours de formation	Priorité FNE	Nb de salariés ⁽¹⁾	Date de début de l'action	Date de fin de l'action	Nb d'heures formation	Localisation	Coût de l'action (€ HT ou net de taxe)		
								Total coût pédagogique ⁽²⁾	Total forfait salaire ⁽³⁾	Coût total
<i>(1) Salariés sous contrat en alternance non éligibles</i>		<i>(2) Prise en charge sur la base du coût horaire par stagiaire (pas de coût groupe)</i>			<i>(3) Forfait à 12€/heure par stagiaire (Non mobilisable pour salariés AP/APLD)</i>					
1		<input type="checkbox"/> TEE <input type="checkbox"/> TAA <input type="checkbox"/> TNU <input type="checkbox"/> GES		__/__/__	__/__/__	présentiel : __h distanciel : __h	<input type="checkbox"/> OF Ville : _____ <input type="checkbox"/> Ent.	€	€	€
2		<input type="checkbox"/> TEE <input type="checkbox"/> TAA <input type="checkbox"/> TNU <input type="checkbox"/> GES		__/__/__	__/__/__	présentiel : __h distanciel : __h	<input type="checkbox"/> OF Ville : _____ <input type="checkbox"/> Ent.	€	€	€
3		<input type="checkbox"/> TEE <input type="checkbox"/> TAA <input type="checkbox"/> TNU <input type="checkbox"/> GES		__/__/__	__/__/__	présentiel : __h distanciel : __h	<input type="checkbox"/> OF Ville : _____ <input type="checkbox"/> Ent.	€	€	€
4		<input type="checkbox"/> TEE <input type="checkbox"/> TAA <input type="checkbox"/> TNU <input type="checkbox"/> GES		__/__/__	__/__/__	présentiel : __h distanciel : __h	<input type="checkbox"/> OF Ville : _____ <input type="checkbox"/> Ent.	€	€	€
5		<input type="checkbox"/> TEE <input type="checkbox"/> TAA <input type="checkbox"/> TNU <input type="checkbox"/> GES		__/__/__	__/__/__	présentiel : __h distanciel : __h	<input type="checkbox"/> OF Ville : _____ <input type="checkbox"/> Ent.	€	€	€
6		<input type="checkbox"/> TEE <input type="checkbox"/> TAA <input type="checkbox"/> TNU <input type="checkbox"/> GES		__/__/__	__/__/__	présentiel : __h distanciel : __h	<input type="checkbox"/> OF Ville : _____ <input type="checkbox"/> Ent.	€	€	€
7		<input type="checkbox"/> TEE <input type="checkbox"/> TAA <input type="checkbox"/> TNU <input type="checkbox"/> GES		__/__/__	__/__/__	présentiel : __h distanciel : __h	<input type="checkbox"/> OF Ville : _____ <input type="checkbox"/> Ent.	€	€	€
8		<input type="checkbox"/> TEE <input type="checkbox"/> TAA <input type="checkbox"/> TNU <input type="checkbox"/> GES		__/__/__	__/__/__	présentiel : __h distanciel : __h	<input type="checkbox"/> OF Ville : _____ <input type="checkbox"/> Ent.	€	€	€
9		<input type="checkbox"/> TEE <input type="checkbox"/> TAA <input type="checkbox"/> TNU <input type="checkbox"/> GES		__/__/__	__/__/__	présentiel : __h distanciel : __h	<input type="checkbox"/> OF Ville : _____ <input type="checkbox"/> Ent.	€	€	€
10		<input type="checkbox"/> TEE <input type="checkbox"/> TAA <input type="checkbox"/> TNU <input type="checkbox"/> GES		__/__/__	__/__/__	présentiel : __h distanciel : __h	<input type="checkbox"/> OF Ville : _____ <input type="checkbox"/> Ent.	€	€	€
11		<input type="checkbox"/> TEE <input type="checkbox"/> TAA <input type="checkbox"/> TNU <input type="checkbox"/> GES		__/__/__	__/__/__	présentiel : __h distanciel : __h	<input type="checkbox"/> OF Ville : _____ <input type="checkbox"/> Ent.	€	€	€
TOTAL								€	€	€ ⁽⁴⁾

BUDGET PRÉVISIONNEL

Taux d'intensité de l'aide d'État applicable : 50 % 60 % 70 %

Total de la subvention au titre du FNE sollicitée⁽⁴⁾ pour les coûts pédagogiques : _____ € HT

Total de la subvention au titre du FNE sollicitée⁽⁴⁾ pour le forfait de salaire : _____ € HT

Total du reste à charge pour l'entreprise (versement volontaire) : _____ € HT

(4) Montants à reporter en page 11 « Engagement sur l'honneur »

Information : CONSTITUTION DE LA DEMANDE DE FINANCEMENT et CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE

Toute demande de subvention doit faire l'objet d'un échange entre l'entreprise et son conseiller. Contactez votre conseiller ; il vous informera et vous accompagnera sur ce projet : <https://www.opcoep.fr/nous-contacter>

La présente demande de subvention ne vaut pas accord de financement.

Les demandes seront traitées sous réserve d'éligibilité et de complétude des dossiers, et dans la limite des fonds conventionnés avec l'État.

Une demande de prise en charge doit être déposée sur votre espace MES SERVICES EN LIGNE (MSEL) pour chaque action de formation.

La mention « FNE23 » doit être indiquée devant l'intitulé de formation.

La demande de prise en charge déposée sur MSEL inclut la liste nominative des salariés en formation : nom, prénom, date de naissance, type de contrat de travail (CDI, CDD), catégorie socio-professionnelle (CSP).

<https://messervicesenligne.opcoep.fr/>

Le présent dossier de demande de subvention peut regrouper plusieurs actions de formation. Il est rattaché en pièce jointe à chaque demande de prise en charge déposée sur votre espace MSEL, **au plus tard le 30/11/2023**.

La demande de prise en charge déposée doit être accompagnée du présent dossier de demande de subvention FNE, complété, daté, tamponné et signé ainsi que des pièces suivantes (en téléchargement) :

- Programme de formation détaillé ;
- Copie de la proposition commerciale / devis détaillé datés (contenant les indications suivantes : intitulé de l'action, objectif et contenu du parcours de formation, durée et période de réalisation, modalités de déroulement de l'action, prix de l'action).

Lors de contrôles a posteriori, des pièces complémentaires pourront être demandées à l'entreprise employeur, qui se doit de les conserver 10 ans, particulièrement :

- Les bulletins de salaire correspondant à tous les mois de formation, pour chaque salarié formé, et pour le salarié formateur le cas échéant ;
- Le contrat de travail pour chaque salarié formé et pour le salarié formateur le cas échéant ;
- Pour les entreprises en situation d'Activité Partielle (AP) ou d'Activité Partielle Longue Durée (APLD) :
 - La copie de la décision d'autorisation d'activité partielle (courriel de l'agence de services et de paiement en cas de décision tacite) et en cas d'activité partielle de longue durée, copie de la décision d'homologation/validation ;
 - La liste des salariés placés en activité partielle ou activité partielle de longue durée ;
 - Si les salariés suivent la formation pendant leur temps chômé, l'accord écrit et signé des salariés attestant qu'ils acceptent de suivre la formation hors temps de travail.

Toute demande de modification mineure (de stagiaires et de dates) doit être communiquée à l'Opco EP au plus tard la veille du début de formation. Toute modification reçue après le début de la formation ne sera pas acceptée.

Toute sous-réalisation fera l'objet d'une proratisation du montant de l'aide de la subvention allouée, au regard du coût horaire par salarié et des heures effectivement réalisées.

ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR ET SIGNATURE

Je soussigné(e) _____, en qualité de représentant(e) légal(e) de l'entreprise désigné dans le présent dossier, ayant qualité pour l'engager juridiquement, sollicite une aide publique pour un montant de _____ euros HT ou net de taxe (**sous réserve de validation par les services de l'Opcw EP**) sur la base d'un coût total de _____ euros HT net de taxe pour la réalisation de l'opération décrite dans le présent dossier de demande de subvention.

Je certifie l'exactitude des renseignements indiqués dans le présent dossier.

J'ai connaissance des obligations liées au bénéfice de cette aide publique, à savoir de maintenir dans l'emploi les salariés pendant la période de formation, de recueillir l'accord préalable par écrit de tout salarié en activité partielle suivant une action durant son temps d'inactivité, d'informer l'administration dès que j'ai connaissance de l'annulation ou de modifications d'une formation, et m'engage à les respecter si l'aide m'est attribuée.

J'atteste sur l'honneur :

- de la régularité de la situation fiscale et sociale de l'organisme que je représente ;
- ne pas être en difficulté (au sens de l'annexe 1 du régime cadre exempté de notification N° SA.58981 relatif aux aides à la formation pour la période 2014-2023) ou ne pas l'avoir été avant le 31 décembre 2019 et l'être devenu entre le 1^{er} janvier 2020 et le 30 juin 2021 ;
- ne pas avoir engagé de négociations relatives à un plan de sauvegarde de l'emploi ou une rupture conventionnelle collective ;
- que les salariés présents dans cette demande ne sont pas en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation.

Des contrôles a posteriori pourront être menés par les services du Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion dans le cadre du suivi des actions financées. À ce titre, l'entreprise s'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir la présente attestation, jusqu'à 10 ans après la date d'octroi de l'aide.

Fait à : _____ Le : _____

Prénom, Nom et Fonction du signataire : _____

Signature & Cachet de l'entreprise

Signature & Cachet de l'entreprise

ANNEXE 1

Correspondance code NAF/code NACE :

La nomenclature agrégée - NA, 2008

Disposer de niveaux de regroupements supplémentaires par rapport aux 2 niveaux "standard" (sections et divisions en, respectivement, 21 et 88 postes) communs à la nomenclature internationale d'activités CITI rév. 4, à la nomenclature européenne d'activités NACE rév. 2 et à la NAF rév. 2 est toutefois nécessaire pour répondre aux besoins de la production de données de synthèse pour l'analyse économique et la diffusion.

7 niveaux d'agrégation sont ainsi associés à la NAF rév. 2, dénommés "A xx" où xx représente le nombre de postes du niveau

- A 10 : niveau international, regroupement de sections ;
- A 17 : niveau français intermédiaire entre les niveaux A 10 et A 38. Par rapport au niveau des sections (A 21), il détaille l'industrie manufacturière en cinq postes et, inversement, regroupe certaines activités de services.
- A 21 : sections, niveau standard de l'arborescence de la NAF rév. 2 ;
- A 38 : niveau international, intermédiaire entre sections et divisions ;
- A 64 : niveau européen, intermédiaire entre les niveaux A 38 et divisions (A 88), provisoire (en cours d'élaboration) ;
- A 88 : divisions, niveau standard de l'arborescence de la NAF rév. 2 ;
- A 129 : niveau français intermédiaire entre les niveaux divisions (A 88) et groupes. Ce niveau comporte une variante en 138 postes (A 138) destinée aux besoins de la comptabilité nationale.

L'emboîtement des différents niveaux est disponible, l'un comportant le niveau A 17, l'autre le niveau A 21.

Deux jeux d'intitulés courts en 65 et 40 caractères sont également disponibles pour les différents niveaux d'agrégation.

Attention : ces intitulés ne remplacent pas les intitulés officiels de la nomenclature.

Source INSEE : <https://www.insee.fr/fr/information/2028155>

ANNEXE 2

Définition de la notion d'entreprise en difficulté au sens du règlement général d'exemption par catégorie SA.56985 :

- a) S'il s'agit d'une société à responsabilité limitée¹ (autre qu'une PME en existence depuis moins de trois ans), lorsque plus de la moitié de son capital social souscrit a disparu en raison des pertes accumulées. Tel est le cas lorsque la déduction des pertes accumulées des réserves (et de tous les autres éléments généralement considérés comme relevant des fonds propres de la société) conduit à un montant cumulé négatif qui excède la moitié du capital social souscrit.
- b) S'il s'agit d'une société dont certains associés au moins ont une responsabilité illimitée² pour les dettes de la société (autre qu'une PME en existence depuis moins de trois ans), lorsque plus de la moitié des fonds propres, tels qu'ils sont inscrits dans les comptes de la société, a disparu en raison des pertes accumulées.
- c) Lorsque l'entreprise fait l'objet d'une procédure collective d'insolvabilité ou remplit, selon le droit national qui lui est applicable, les conditions de soumission à une procédure collective d'insolvabilité à la demande de ses créanciers.
- d) Lorsque l'entreprise a bénéficié d'une aide au sauvetage et n'a pas encore remboursé le prêt ou mis fin à la garantie, ou a bénéficié d'une aide à la restructuration et est toujours soumise à un plan de restructuration.
- e) Dans le cas d'une entreprise autre qu'une PME, lorsque depuis les deux exercices précédents :
 - 1) le ratio emprunts/capitaux propres de l'entreprise est supérieur à 7,5et
 - 2) le ratio de couverture des intérêts de l'entreprise, calculé sur la base de l'EBITDA, est inférieur à 1,0.

¹ Aux fins de la présente disposition, on entend par « société à responsabilité limitée » notamment les types d'entreprises mentionnés à l'annexe I de la directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil et le « capital social » comprend, le cas échéant, les primes d'émission.

² Aux fins de la présente disposition, on entend par « société dont certains associés au moins ont une responsabilité illimitée pour les dettes de la société » en particulier les types de sociétés mentionnés à l'annexe II de la directive 2013/34/UE.